



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF

Exercice 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget.

Le budget primitif reste le document qui autorise le maire, ordonnateur, à effectuer les opérations de dépenses dans la limite des crédits votés et à collecter les recettes, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 10 mars 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Dans un contexte particulièrement incertain, il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de mobiliser des subventions susceptibles d'être allouées par les partenaires financiers de la commune pour soutenir ses projets d'équipement : l'Etat, Région Normandie, le Conseil départemental de Seine-Maritime et de la chaque fois que possible.

La CU LHSM a institué deux fonds de concours destinés à financer les projets de ses communes membres, dont l'un dédié plus spécialement aux équipements sportifs.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la commune : d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement, ayant vocation à préparer l'avenir et à enregistrer les dépenses sur le long terme.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderies, concessions funéraires, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2025 sont estimées à 2 456 629,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation de fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La masse salariale représente environ 51,29 % des dépenses réelles de fonctionnement, d'un montant total identique à celui des recettes.

Au final, la différence entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes dans une commune :

- les impôts locaux
- les dotations versées notamment par l'Etat et le département de Seine-Maritime,
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>		
Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	798 972,18 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 050 000,00 €
014	Atténuation de produits	2 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	174 793,55 €
66	Charges financières	15 833,22 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
042	Opération d'ordre entre section	79 972,00 €

023	Virement à la section d'investissement	1 248 881,75 €
	Total (A)	3 375 952,70 €

Recettes		
013	Atténuation de charges	25 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	165 136,00 €
73	Impôts et taxes	1 461 905,25 €
74	Dotations, subventions et participations	522 935,15 €
75	Aides produits de gestion courante	221 000,00 €
76	Produits financiers	4,30 €
77	Produits exceptionnels	79 972,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
	Total (B)	2 475 952,70 €
002	Excédent de fonctionnement reporté N-1 (C)	900 000,00 €
	Total (B)	3 375 952,70 €

c) La fiscalité

Il est proposé de maintenir le taux des trois taxes à l'identique à celui de 2025. Les taux de fiscalité locale sont donc les suivants :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants : 8,90 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,47 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,23 %.

d) Les dotations de l'Etat

Les prévisions de dotation globale de fonctionnement sont inférieures à celles obtenues cette année : 410 000 € contre 450 775,00 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Section d'investissement				
Dépenses				
Chapitre	Libellé	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00	0,00
1641	Emprunts		142 145,06	142 145,06 €
165	Dépôts et cautionnements reçus		5 000,00	5 000,00
198	Neutralisation des opérations d'ordre		79 972,00	79 972,00 €
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		79 972,00	79 972,00
21	Immobilisations corporelles		2 111 899,97	2 111 899,97
23	Immobilisations en cours	992 006,65	1 850 000,00	2 842 006,65
041/21534	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
Total dépenses		992 006,65	4 268 989,03	5 260 995,68
Recettes				
001	Résultat d'investissement reporté		2 283 967,93 €	2 283 967,93 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		70 000,00 €	70 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		663 287,73 €	663 287,73 €
13	Subventions	914 386,27 €	0,00 €	914 386,27 €
16	Emprunts		500,00 €	500,00 €
24	Produits de cessions		0,00 €	0,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		79 972,00 €	79 972,00 €
041/1325	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement		1 248 881,75 €	1 248 881,75 €
Total recettes		0,00 €	4 346 609,41 €	5 260 995,68 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Agrandissement du restaurant scolaire
- Création d'un atelier technique communal
- Aménagement du centre bourg
- Travaux extérieurs de la mairie
- Création d'un arboretum
- Réfection des sols pour les jeux d'enfants
- Mise en place de nouveaux jeux d'enfants

d) Les subventions nouvelles d'investissement prévues au BP 2025 :

Ne sont inscrites au budget primitif que les subventions qui ont fait l'objet d'une notification d'attribution par les partenaires financiers.

Les demandes en cours d'instruction se sont donc pas prévues.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Principaux ratios

Population totale : 2 649 habitants

Informations Générales		Con
- Informations statistiques		
Population totale		2649
- Informations fiscales 2024		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant		1068,52
Les informations fiscales 2024 figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2. Cette fiche est fournie par les services préfectoraux.		
- Informations financières - Ratios		Ratios
Dépenses réelles de fonctionnement / population :		765,11
Recettes réelles de fonctionnement / population		897,19
Dépenses d'équipement brut / population		1513,42
Encours de dette / population		513,03
DGF / population :		151,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement		0,5131
Dépenses réelles de fonct. et rembourse. annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonct.		0,9575
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement		1,6888
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement		0,5718
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement		0,1472

b) Etat de la dette

Encours de la dette : 1 135 825,54

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

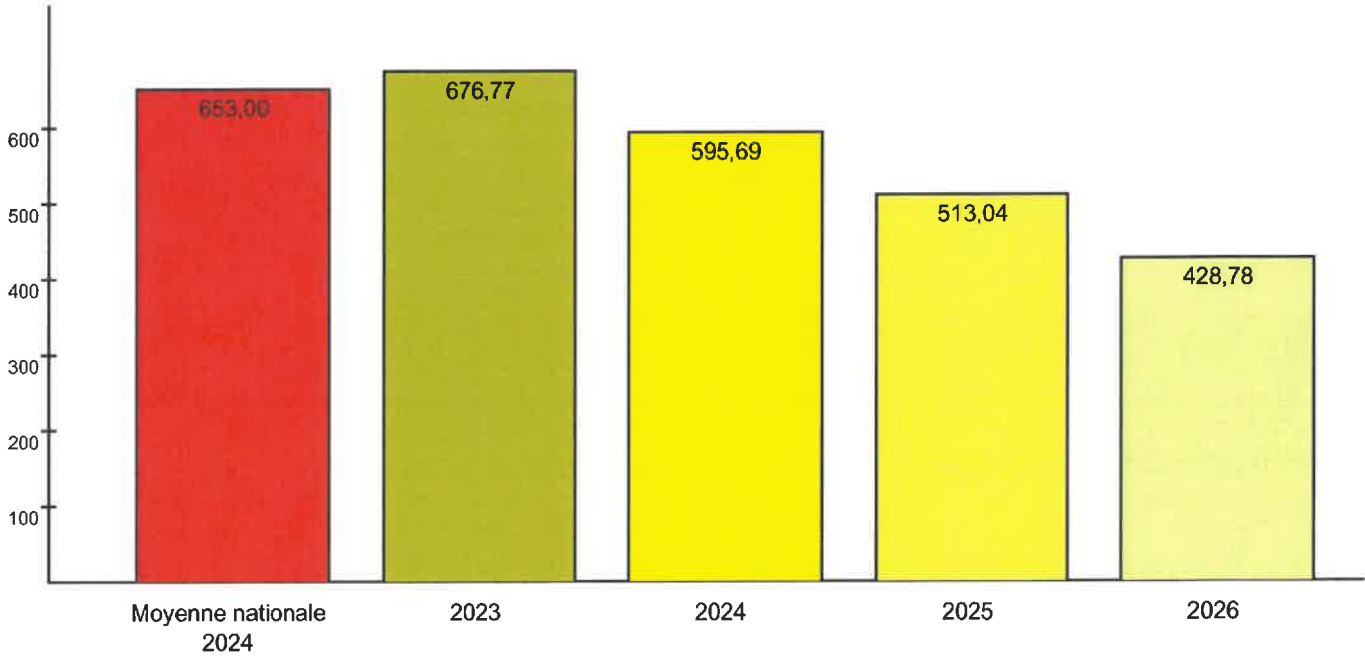
- Dette -

Tableau synthétique

Encours de la dette	
Commune de Criquebot l'Esneval	1 135 825,54
Total	1 135 825,54

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0,23 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



- Représentation graphique du budget principal -



- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
Commune de Criquetot l'Esneval	3 375 952,70	5 260 995,68	8 636 948,38
Total	3 375 952,70	5 260 995,68	8 636 948,38

** Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques*